



## VOUS N'ÊTES PAS SEULS(ES)

Vous étiez nombreuses et nombreux à participer aux activités de la semaine du personnel professionnel de l'éducation qui se sont tenues du 19 au 23 novembre dernier. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans les différentes réalisations aux couleurs de chacune des unités. La thématique de cette année «*Outiller pour l'avenir*» soulignait l'apport spécifique du personnel professionnel qui outille les élèves dans différentes sphères de leur vie personnelle et scolaire; qui outille des collègues en recherche d'innovation pédagogique; qui outille des directions d'école et de centre afin qu'ils prennent les meilleures décisions pour la réussite des élèves et le bien-être du personnel.

Tourné vers les autres, voilà une caractéristique bien présente chez l'ensemble du personnel professionnel mais qui ne doit pas nous imposer un déséquilibre entre notre vie personnelle et notre vie professionnelle. Outillons-nous! Trouvons les outils qui nous permettront d'évoluer personnellement et professionnellement. Ne restez pas seuls(es) lorsque c'est plus difficile. Car NON ce n'est pas de votre faute... C'est l'organisation du travail et votre syndicat s'attaquant au travail qui rend malade.

Le Bureau exécutif se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour la nouvelle année. Puisse votre cœur être comblé d'une foule de petits bonheurs pendant cette période des fêtes. Et surtout, oubliez le travail!



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation  
du Coeur et du Centre-du-Québec (CSQ)

## INFOLETTRE

Volume 3 / Numéro 2

### RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE CSQ-SSQ : MODIFICATIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Comme vous le savez, à chaque année, de petites modifications surviennent dans le dossier des assurances collectives CSQ-SSQ. Cette année toutefois, les changements sont plus importants. Le régime a été bonifié pour correspondre davantage à l'historique de son utilisation.

Nous avons tenté de vous expliquer les modifications le plus clairement possible tout en indiquant la comparaison entre la tarification 2018 et la modulation des tarifs de 2019. [Votre régime en 2019](#)

Une communication a été transmise au service des ressources humaines de votre commission scolaire concernant la nouvelle mesure administrative qui permet maintenant de modifier son régime à la hausse sans preuve d'assurabilité et sans qu'un événement de vie ne survienne. N'hésitez donc pas à communiquer avec [la personne déléguée de votre unité](#) si vous faites face à un problème à ce sujet.

### APPEL D'OFFRE POUR LE CONTRAT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES MEMBRES CSQ

Lors des deux derniers conseils généraux de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), les personnes déléguées des syndicats affiliés ont décidé de procéder à un appel d'offre. Nous avons également demandé que vous soyez consultés(es) sur le contenu du régime. Vous aurez donc l'occasion de vous exprimer par sondage électronique entre les mois de février et avril 2019. Soyez attentives et attentifs à vos courriels provenant du SPPECCQ sur la consultation en assurance collective CSQ.

### NÉGOCIATIONS 2020 – PREMIÈRE CONSULTATION

Une première séance de consultation s'est tenue le 22 octobre dernier en vue d'échanger sur les principaux enjeux à retenir lors de la prochaine ronde de négociation 2020. Nous tenons à remercier les personnes qui se sont déplacées pour cet exercice démocratique permettant de vous exprimer sur vos conditions de travail.

La consultation a été complétée dans toutes les régions du Québec et les résultats font présentement l'objet d'un travail de consolidation qui permettra d'élaborer un cahier de propositions sur nos demandes pour

le renouvellement de notre convention collective qui se termine le 31 mars 2020.

## Nous contacter

### SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif  
2057 ave des Coopérants  
C.P. 1414  
Trois-Rivières, G9A 5L2  
Tél. : 819.693.1442  
Télé : 819.693.3790  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)  
[www.sppeccq.org](http://www.sppeccq.org)

### LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau  
Président  
819.693.1442  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)

Olivier Patoine  
Vice-président  
Délégué, unité Des Chênes  
819.461.8245  
[deschenes@sppeccq.org](mailto:deschenes@sppeccq.org)

Patricia Bernier  
Vice-présidente  
Déléguée, unité Chemin-du-Roy  
819.266.9734  
[cheminduroy@sppeccq.org](mailto:cheminduroy@sppeccq.org)

Alexandra Vallières  
Vice-présidente  
Déléguée, unité de L'Énergie  
819.692.8256  
[energie@sppeccq.org](mailto:energie@sppeccq.org)

Geneviève Paquet  
Vice-présidente  
Déléguée, unité des Bois-Francis  
819.352.3152  
[boisfrancis@sppeccq.org](mailto:boisfrancis@sppeccq.org)

Daniel Allard  
Vice-président  
Délégué, unité de la Riveraine  
819.609.4473  
[riveraine@sppeccq.org](mailto:riveraine@sppeccq.org)

### LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier  
Secrétaire de gestion  
819.693.1442

Vous aurez à nouveau l'occasion de vous exprimer sur le cahier des propositions au printemps prochain. Avec la Fédération, nous examinons la possibilité d'une consultation nationale, version électronique, qui pourrait permettre l'expression du plus grand nombre. Il n'est pas exclu qu'une rencontre se tienne à Trois-Rivières comme la dernière fois. Ne manquez pas cette occasion au printemps prochain.

## SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE - AREQ

Comme à tous les ans, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) offre une session de formation afin de se préparer à la retraite. Si vous êtes à deux ans de prendre votre retraite, cette session pourrait vous intéresser. Il est encore temps de vous y inscrire. [Pour en savoir plus et vous inscrire...](#)

## NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE LE 2 AVRIL 2019

Plusieurs personnes s'inquiètent de l'application de la nouvelle structure salariale le 2 avril 2019 craignant de subir une diminution de salaire. Nous tenons à vous rassurer, **personne ne subira de diminution salariale**. Si le salaire à votre échelon est plus élevé dans l'échelle du 2 avril, vous bénéficierez immédiatement de l'augmentation. Par ailleurs, si le salaire à votre échelle est inférieur dans l'échelle du 2 avril, vous maintenez le salaire le plus élevé jusqu'à ce que la nouvelle échelle vous rejoigne éventuellement. Prenez connaissance du [document](#) que nous avons préparé pour vous permettre d'avoir une meilleure compréhension de cette nouvelle disposition. Au besoin, n'hésitez pas à nous [contacter](#)

## SEMAINE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET CADEAU

Du 19 au 23 novembre 2018, l'équipe syndicale de votre unité a tenu une activité de reconnaissance à laquelle vous pouviez participer. Cette année, à cette occasion, le SPPECCQ(CSQ) offrait un sac réutilisable en cadeau à toutes les personnes qu'il représente. Si vous n'avez pas reçu votre sac, n'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre unité dont vous trouverez les coordonnées sur cette page. Elle se fera un plaisir de vous le transmettre dans les meilleurs délais.



## DES NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION (FPPE)

Votre syndicat est affilié à la FPPE et participe à toutes ses instances décisionnelles. La FPPE est l'agent négociateur à la table de négociation sectorielle pour le renouvellement de votre convention collective (P1) et est le vis-à-vis des représentants des commissions scolaires. Vous pouvez consulter [LA PASSERELLE](#) qui fait le point sur les dernières représentations politiques et des actions constantes pour la promotion des services professionnels au niveau national.

Tel que mentionné plus haut, vos représentants à la FPPE travaillent présentement à l'élaboration d'un cahier de propositions en vue de l'élaboration de nos demandes lors de la prochaine ronde de négociation.

Outre la préparation à la négociation de la convention collective, les personnes déléguées des 19 syndicats représentant plus de 8 000 professionnelles et professionnels de l'éducation de 69 commissions scolaires, réunis lors du dernier Conseil fédéral, se sont penchés sur les enjeux actuellement mis de l'avant par le nouveau gouvernement et qui auront des répercussions certaines sur nos relations de travail : Seuil du personnel professionnel, maternelle quatre ans, abolition des commissions scolaires, décentralisation des décisions vers les écoles, etc.

## DES NOUVELLES DE LA CENTRALE DE SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)

Votre syndicat est membre de la CSQ et participe à toutes ses instances décisionnelles. La CSQ est l'agent négociateur à la table de négociation centrale pour le renouvellement de vos conditions salariales, du régime de retraite et d'assurance collective et est le vis-à-vis des représentants du Conseil du trésor.

Suite à son Congrès de juin qui a précisé les orientations pour les trois prochaines années, la CSQ s'attaque au travail qui rend malade. Dans l'édition automne du [Magazine CSQ](#), vous pouvez prendre connaissance de ces orientations qui vont colorer les interventions locales et politiques de votre organisation syndicale.

## LA CENTALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) APPUIE LES LOCKOUTÉS DE L'ABI

Lors de la tenue du dernier Conseil général (CSQ), les personnes déléguées des syndicats affiliés ont pu entendre monsieur Daniel Desrosiers de la section locale 9 700 des Métallos de l'ABI nous faire part de leur interminable conflit face à leur employeur. Comme ce conflit se déroule dans notre région depuis maintenant onze mois, nous tenions à vous partager le message reçu puisque ce conflit a de lourdes répercussions, non seulement sur l'économie régionale mais sur l'ensemble de l'économie du Québec.

Le Conseil général a voté à l'unanimité pour que la Centrale appuie financièrement les lockoutés de l'Aluminerie de Bécancour et à inviter ses affiliés, dans la mesure de leur moyen, à les soutenir financièrement et dans leur action.

Prenez connaissance du [point de vue des employés de l'ABI](#).

## NOUVEAUX MEMBRES

Prenez le temps de visiter notre site Web. L'onglet «[Nouveaux membres](#)» a été conçu spécialement pour vous familiariser avec vos nouvelles conditions de travail. Vous y trouverez les incontournables de la convention collective ainsi que de nombreuses réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées. Suivez-nous également sur [Facebook](#).

## DES PROTECTIONS D'ASSURANCE TRÈS AVANTAGEUSES (AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE)

Parce que vous êtes membres d'un syndicat CSQ, vous avez droit de bénéficier des protections RésAut négociées exclusivement pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Demandez une soumission en ligne et commencez à économiser :





# CONNAISSEZ-VOUS VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ?

## QUIZZ

- 1. Je travaille dans trois écoles chaque semaine ...**
  - a. Je n'ai donc pas de lieu principal de travail principal
  - b. La CS doit déterminer un lieu principal de travail
  - c. Toutes les écoles constituent mon lieu principal puisque je m'y rends chaque semaine
  
- 2. J'ai été engage-e comme professionnel-le surnuméraire pour un projet...**
  - a. Si le projet se poursuit, la convention prévoit une régularisation du poste
  - b. C'est la CS qui décide du statut d'engagement en fonction de ses besoins
  - c. Si le financement est instable, je peux être surnuméraire sans limite de temps
  
- 3. Un poste régulier s'est libéré dans une autre école, j'aimerais y être affecté-e ...**
  - a. Je fais une demande de réaffectation à la commission scolaire
  - b. La commission scolaire peut affecter une professionnelle ou un professionnel après l'avoir consulté(e)
  - c. Une professionnelle ou un professionnel peut refuser sa réaffectation si elle ou il ne possède pas les qualifications minimales requises au Plan de classification pour le secteur d'activités concerné.
  - d. J'ai une priorité sur ce poste à cause de mon ancienneté

### RÉPONSES :

1. B (cc [5-3.06](#))
2. A Régularisation du poste avec une priorité d'engagement (cc [5-1.04](#))
3. B (cc [5-4.03](#)) et C (cc [5-4.09](#))

